

<https://enseignants.se-unsa.org/Action-sociale-en-faveur-des-personnels-ou-en-est-on>



Enseignants de l'Unsa

Action sociale en faveur des personnels : où en est-on ?

- Mon argent et moi - Mes prestations -

Date de mise en ligne : mercredi 17 mai 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Action sociale en faveur des personnels : où en est-on ?

Les chiffres de l'action sociale montrent depuis 2019 un budget en hausse de 35 millions d'euros ainsi qu'une bonne évolution de la consommation budgétaire, témoignant ainsi d'une aide réelle plus importante des personnels. Des éléments positifs entachés par un retard de décisions pour 2023 que dénonce le SE-Unsa.

Une évolution plutôt favorable

L'action sociale en faveur des personnels existe à l'échelon interministériel et à l'échelon ministériel.

Au niveau de l'action sociale interministérielle, le budget 2023 s'élève à 153 millions d'euros (soit une hausse de + 4 millions par rapport à 2022).

Par ailleurs, on note globalement une bonne consommation du budget 2023 en comparaison avec 2022 de date à date.

Voici quelques exemples d'évolution de la consommation du budget par type d'aides :

Aides de l'action sociale	Évolution de la consommation par rapport à 2022
Chèques-vacances	+ 10 %
Réservation de place en crèche	+ 20 %
Cesu(1) Garde d'enfants 0-6 ans	- 3 %
Srias(2)	+ 10 %

(1) Chèque emploi service universel

(2) Section régionale interministérielle d'action sociale

Cependant, pour le SE-Unsa et sa fédération, l'UNSA-FP, il est urgent de revoir les plafonds de ressources conditionnant le plus souvent ces aides afin de tenir compte de l'inflation.

Un retard de décisions fort pénalisant

Alors que les élections professionnelles qui permettent la désignation des représentants des personnels dans les instances de l'action sociale ont eu lieu il y a plus de 6 mois, au niveau de l'Éducation nationale, la commission nationale d'action sociale (Cnas) du ministère de l'Éducation nationale n'a toujours pas été réunie. À ce jour, les dotations par académie pour l'année 2023 ne sont toujours pas connues.

Du côté interministériel, ce n'est guère mieux. Le comité interministériel d'action sociale (Cias) à l'échelle de la Fonction publique d'État a seulement été réuni le 17 mai dernier. L'installation des Srias a aussi tardé impactant ainsi

fortement l'activité des aides.

Pour le SE-Unsa et l'UNSA-FP, le dialogue social avec l'employeur est indispensable pour assurer à chaque agent le droit et l'accès à des aides correspondant au plus près à ses besoins.

Tout dysfonctionnement de ce dernier, par manque d'anticipation de l'employeur, a un impact majeur sur les aides. C'est inacceptable d'autant plus dans un contexte où la priorité des besoins a dû céder la place à l'urgence.